

## COMMUNE DE FOURNEVILLE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Décembre 2012

**L'an deux mille douze, le 7 Décembre à 20 H 45**, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaients présents : Mrs. GILLES et ROUSSEAU Maires adjoints,  
Mesdames FOUGERES et SEITE,  
Monsieur FOSSEY, HOYER, Conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur BERLY, pouvoir à Mr GILLES  
Madame CAPARD, pouvoir à Mr DELAMARE  
Madame CROS.

**Madame FOUGERES est élue Secrétaire de séance.**

#### **Approbation du compte rendu précédent :**

Lecture faite, le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité

#### **GESTION COMMUNALE :**

##### **- Gestion du cimetière**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état d'avancement du dossier de reprise de concessions. Il rappelle que les concessions perpétuelles ne peuvent faire l'objet d'une reprise qu'après constat d'abandon et après avoir donné la possibilité aux familles d'y remédier.

**Après échange de vues et par huit voix pour et une voix contre il est décidé de supprimer la possibilité d'octroyer des concessions perpétuelles.**

Les questions suivantes sont évoquées :

- stèles présentant un intérêt patrimonial ; possibilité de les conserver dans un espace du cimetière
- la reprise d'emplacements de soldats morts pour la France : l'association « Le Souvenir Français » propose de participer à la réalisation d'un ossuaire spécial

##### **- Site internet de la commune**

Monsieur le Maire expose qu'après de bons et loyaux services ce site nécessite un « rafraîchissement » ; l'estimation des frais s'élève à environ 1.500 Euros H.T. Après échange de vue cette proposition est acceptée à l'unanimité.

##### **- Gestion de la salle communale**

Monsieur le Maire informe le conseil que des problèmes de voisinage ont été créés par la présence de véhicules arrêtés sur le chemin d'accès à l'habitation voisine.

Il propose de « durcir » le règlement d'occupation de la salle en modifiant l'article 7 comme suit :

« Un parking est à la disposition des utilisateurs de la salle devant la Mairie et à proximité du lavoir.

La Commune ayant obligation de maintenir un droit de passage à tous moments pour l'habitation voisine, le stationnement et l'arrêt de tous véhicules est strictement interdit sur ce passage.

Seul le stationnement de deux véhicules est toléré devant la salle. Tout manquement constaté entraînera la perte de la caution prévue à l'article 8 »

- **Participation pour les voiries et réseaux**

L'instruction d'une demande de certificat d'urbanisme dans le quartier de la Hétraie (Parcelle ZH 53) a révélé la nécessité de réaliser une extension du réseau d'eau potable. L'estimation des travaux s'élève 9.944,80 Euros TTC.

**Le Conseil accepte de financer ces travaux qui seront mis à la charge du pétitionnaire.**

**Le Conseil autorise le maire à signer les conventions de financement préalable correspondant aux diverses participations pour voiries et réseaux décidées lors des derniers conseils.**

- **Plainte pour défaut d'entretien de parcelle**

Une mise en demeure sera adressée aux propriétaires

- **Mise en place du nouveau calendrier scolaire**

Après échanges de vue, et considérant les nombreuses interrogations le Conseil décide de remettre sa mise en place à la rentrée scolaire 2014/2015.

- **Programme de travaux église et lavoir**

Mr GILLES présente l'estimation des travaux de l'église réalisée par le cabinet de SEZE qui s'élève globalement à 246.000 Euros TTC.

**Après discussions et échanges de vues, le Conseil Municipal décide, compte tenu de la conjoncture de limiter les travaux à une somme de 120.000 Euros TTC pour caler à l'enveloppe du Conseil Général et charge Monsieur GILLES d'établir une tranche fonctionnelle comprenant la couverture du lavoir.**

- **Restauration du tableau inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques**

Le Conseil Municipal accepte la réalisation des travaux pour un montant estimé à 5500 Euros H.T. financé par une subvention du Conseil Général et de la DRAC à hauteur de 75% et par une participation de la confrérie de charité pour le solde.

- **Autres travaux**

Monsieur Gilles informe le conseil de la nécessité de faire quelques travaux de dérasement le long des chemins. Le Conseil accepte de louer une pelle avec chauffeur.

Il y a également lieu de prévoir la peinture de la salle de lecture et la pose de carrelage dans l'entrée du logement de l'école pour y accueillir la bibliothèque.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité

- **Remboursement de frais :**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de rembourser à Madame GALLET un montant de 51,20 Euros au titre de frais divers relatif à sa participation à un stage au CNFPT et à l'INSEE pour la préparation du recensement (sachant que les frais au titre du 1<sup>er</sup> Stage sont pris en charge par moitié par la Commune de BARNEVILLE LA BERTRAN

**Le Conseil donne son accord**

- **Création d'un poste d'agent recenseur**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement aura lieu du 15 Janvier au 16 Février 2013

Le Conseil donne son accord à l'ouverture d'un poste pour cette mission.

- **Contrat d'avenir**

Le Gouvernement a décidé de créer des contrats d'avenir pour faciliter l'emploi des jeunes.

Après analyse il semble qu'un seul jeune soit actuellement inscrit à la Mission Locale (organisme chargé de la mise en place des contrats). Il suit actuellement un stage et sera opérationnel courant Février.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Lucie FOUGERES

LE MAIRE  
Jean-Marie DELAMARE

Les membres du Conseil Municipal